



# Budget annexe maintenance éclairage public 2020

## Note de présentation brève et synthétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200213-2020\_02\_13-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

La maintenance de l'éclairage public est une mission de service public optionnelle au SDE76. Le choix de recourir au service proposé par notre collectivité relève du libre choix des adhérents.

Ce budget est constitué uniquement d'une section de fonctionnement. Elle retrace l'ensemble du service de maintenance en éclairage public proposé à nos adhérents.

La section de fonctionnement s'équilibre à :

DÉPENSES	RECETTES
1 508 400,80€	1 508 400,80€

L'année 2020 prévoit une augmentation du fait de nouvelles adhésions à ce service.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 058 374,83 €	1 508 400,80 €
73	Impôts et atxes	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 058 374,83 €</b>	<b>1 508 400,80 €</b>
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 058 374,83 €</b>	<b>1 508 400,80 €</b>

Les recettes de fonctionnement retracent les participations des adhésions au service.

En plus de la facturation issue des prestations réalisées dans le cadre de la maintenance préventive et curative de son éclairage public, il est demandé une participation à chaque adhérent. Celle-ci est comprise entre 0.50 et 1.00€ du point lumineux et elle permet de contribuer aux dépenses de fonctionnement de ce service optionnel.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	1 470 000,00 €	660 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	
014	Atténuations de produits	- €	
65	Autres charges de gestion courante	- €	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 470 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	- €
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement)	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>660 000,00 €</b>

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2019	<b>848 400,80 €</b>
---	---------------------

Les dépenses de fonctionnement représentent l'ensemble des coûts de la maintenance réalisée.